

Délibération n° 2019-36

Point de l'ordre du jour : VII 7.1

Objet : Projets de création d'entités de recherche : Economie : centre d'économie de l'ENS Paris-Saclay

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vu l'avis favorable du conseil scientifique en date du 29 novembre 2019.

Vote unique :

Le Conseil d'administration émet un avis favorable au projet de création du centre d'économie de l'ENS Paris-Saclay tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Nombres de votants : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1

Fait à Cachan, le 13 décembre 2019.

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Projet de création du centre d'économie de l'ENS Paris-Saclay

Classée au registre des délibérations sous la référence :

CA - 13.12.2019 - D.2019-36

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le :

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.